



LE DÉPLACEMENT DES PERSONNELS DU MINISTÈRE SUSPENDU !

L'AIFE opère des migrations de **Chorus-DT le rendant inopérant du 16 avril au 13 mai.**

Résultat : chaos financier sans préavis ni anticipation de notre administration ! Seules les réservations prépayées sont prises en charge. **La DPJJ laisse les professionnels face à l'impossibilité de se déplacer avec les jeunes sans aucune information ni relais des pôles DEPAFI en DIR.**

Pour rappel, les agents ont déjà été fortement impactés par la mise en place de Chorus DT et les débuts fracassants du marché voyageur Globeo. Chorus DT était déjà le fardeau des professionnels, mais ne plus en disposer laisse place au **néant dans le fonctionnement des services.**

Pour rappel également, **le transfert de compétences administratives à l'instar de Chorus DT aux agents non-initiés constitue une charge colossale.** Le défaut d'accompagnement et de formation a plongé de nombreux agents dans le désarroi si bien que bon nombre renoncent aux remboursements de leurs frais.

FO Justice PJJ attend du Secrétariat général et de la DPJJ des explications et surtout des solutions pour pallier à l'absence d'anticipation de ces interruptions.

Il est inacceptable que les déplacements professionnels soient compromis en raison de bascules informatiques **sans qu'aucune stratégie d'anticipation ne soit mise en place.**

Notre organisation syndicale exige des mesures correctives pour minimiser les conséquences de cette migration technique sur les agents et l'activité. La continuité de service doit être assurée en rappelant à l'agence Globeo ses obligations contractuelles d'assurer les déplacements par bon de commande et par la mise à disposition de cartes achats dans les services.

